



Partenariat pour un développement durable de l'agriculture bas-rhinoise

CONTRAT D'OBJECTIFS PREVISIONNEL 2012

Avril 2012

Sommaire

Perspectives 2012	3
1. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10
Installer des jeunes agriculteurs	11
Compétitivité des exploitations	13
Action 2A : Conseil global d'entreprise.....	13
Action 2B : Développement de l'agriculture de groupe - CUMA	14
Elaboration d'un observatoire économique	15
Soutien aux filières	16
Action 4A : Accompagnement des productions végétales.....	16
Action 4B : Accompagnement des productions animales.....	19
Développement de l'agriculture biologique	21
2 . AGRICULTURE ET TERRITOIRES	23
Préserver le foncier agricole	24
Développer les territoires	26
Agriculture périurbaine	27
Agriculture de service et circuits courts	28
3. ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE, PROTECTION DES RESSOURCES	29
Gestion et protection de la ressource en eau	30
Biodiversité	35
Lutte contre les phénomènes d'érosion des sols	37
4. COMMUNICATION ET PROMOTION	41
Promotion de l'agriculture et des produits du terroir	42
5. TABLEAU RECAPITULATIF	43

CONTRAT D'OBJECTIFS CONSEIL GENERAL - CHAMBRE D'AGRICULTURE

Perspectives 2012

Le contrat d'objectifs 2012 établi entre la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général du Bas-Rhin s'inscrit dans la ligne politique définie par la convention cadre signée en 2010 entre la profession agricole et le Conseil général du Bas-Rhin en faveur d'une agriculture compétitive et écologiquement responsable.

Le contrat d'objectifs 2012 constitue les bases concertées d'une réflexion prospective entre le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture. Il a pour finalité une meilleure articulation entre les politiques des deux partenaires, en cohérence avec la convention cadre, autour de 4 axes majeurs :

- Promouvoir le développement économique
- Promouvoir les territoires
- Protéger l'environnement, l'eau et la biodiversité
- Mieux communiquer

La gouvernance de ce contrat d'objectifs est assurée par des instances décisionnelles (élus) et des instances opérationnelles (services) qui annuellement :

- établissent un état des lieux des enjeux croisés du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture
- dressent les orientations et hiérarchisent les thématiques prioritaires
- valident les plans d'action, les plans de financement
- dressent le bilan et évaluent les actions menées.

Le contrat d'objectifs 2012 se présente donc comme chaque année sous forme d'un programme prévisionnel avec des fiches action détaillées ainsi qu'un plan de financement par action.

A. Promouvoir le développement économique

L'objectif majeur de ce premier axe, qui est d'ailleurs l'une des priorités de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, est de développer la performance économique des entreprises et d'assurer le renouvellement des générations.

1. Installer des Jeunes Agriculteurs

Le développement durable de l'agriculture ne peut être permis qu'au travers d'un accompagnement pertinent des projets d'installation des jeunes.

Les objectifs de cette fiche ont été reformulés pour plus de lisibilité : la nouvelle fiche sur l'installation des jeunes regroupe dorénavant l'appui économique et la sensibilisation des jeunes à l'installation, ainsi que l'instruction par l'ODASEA des projets d'installation.

2. Renforcer la compétitivité des exploitations agricoles

Les agriculteurs sont des chefs d'entreprises qui ont besoin d'un conseil global pertinent leur permettant de gagner en compétitivité et de s'adapter en permanence leur système de production à l'évolution du contexte économique et réglementaire.

La Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, au travers de son service économique répond à cette demande. Cet axe se scinde en 2 actions :

- le conseil global d'entreprise : cette nouvelle fiche action vise à améliorer la rentabilité des systèmes de production
- le développement de l'agriculture de groupe et des Cuma.

3. Elaboration d'un observatoire économique

L'observatoire économique assure une fonction prospective et d'anticipation pour accompagner les décisions des chefs d'entreprise dans l'évolution de leur exploitation. Cet observatoire prend notamment en compte des propositions législatives de la Commission européenne sur la réforme de la PAC 2014/2020 et de leur impact prévisionnel sur l'agriculture départementale

4. Soutien aux filières animales et végétales

➤ Productions végétales

Les productions végétales bas-rhinoises sont caractérisées par une grande diversité notamment au travers de la viticulture et des cultures spéciales (houblon, tabac, fruits, légumes, betteraves, horticulture...). Ces productions qui n'occupent que 8,3 % de la SAU, représentent 40 % du chiffre d'affaires des productions végétales.

Le maintien de cette diversité est indispensable pour la viabilité économique des petites et moyennes exploitations bas-rhinoises. Or, ces secteurs sont aujourd'hui perturbés par différents événements tels que la réforme de la PAC, la volatilité des cours, le poids des charges et en particulier le coût de la main-d'œuvre, les comportements des consommateurs... En 2012, les priorités pour ces productions resteront l'appui aux filières en place, l'expérimentation, l'innovation, l'accompagnement technique et économique des producteurs et surtout la poursuite de l'étude d'une meilleure structuration des filières fruits et légumes d'Alsace

➤ Productions animales

Les productions animales représentent un quart du chiffre d'affaires de l'agriculture départementale, et sont, à l'instar des productions végétales, très diversifiées dans le Bas-Rhin.

Elles valorisent le tiers du département composé de surface en herbe. En plaine, elles apportent une forte valeur ajoutée par hectare et permettent de maintenir un niveau élevé d'emploi (porc, volailles de chair, œufs).

Très déficitaires par rapport à la consommation locale, elles peinent cependant à se développer dans un territoire très urbanisé.

La Chambre d'Agriculture favorise la recherche du meilleur compromis entre production, aménagement du territoire et maintien, via la modernisation, des capacités de production (quotas lait, vaches allaitantes, ovins)

Suite à la régionalisation en 2009 du contrôle de performance en lait et viande, la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin reste positionnée sur l'appui technique direct aux éleveurs. Dans ce domaine, l'élevage dispose d'un grand potentiel d'économie d'énergie (notamment en matière d'isolation des bâtiments, de pré-refroidisseurs...), de production d'énergie (solaire, valorisation des effluents) et d'économies d'intrants.

5. Développement de l'Agriculture Biologique

L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), en lien avec les Chambres d'Agriculture, a défini un programme pluriannuel de développement de l'agriculture biologique alsacienne pour la période 2007-2013 qui vise à doubler les surfaces en agriculture biologique. Pour y parvenir, les enjeux sont :

- Accroître la consommation des produits bio tout en veillant à ne pas laisser la part belle aux importations (rôle de l'OPABA).
- Structurer les différents secteurs de production, regrouper l'offre pour faciliter la collecte et la mise en marché (rôle de l'OPABA et de la Chambre d'Agriculture).
- Augmenter la production bio en sensibilisant les agriculteurs et en accompagnant les projets de conversion et d'installation (rôle de la Chambre d'Agriculture).

B. Promouvoir les territoires

1. *Préserver le foncier agricole*

L'accroissement démographique et le développement économique au cours des dernières décennies se sont traduits par une consommation importante des terres agricoles.

Cette évolution impacte d'autant plus l'activité agricole que les exploitations, souvent de petite taille, sont vite affectées par la perte des terres.

Par ailleurs, une grande partie du territoire bas-rhinois est périurbain. L'enjeu foncier y est crucial et la question de la cohabitation des activités économiques, de l'habitat avec les activités agricoles se pose quotidiennement. La Profession agricole et le Conseil Général partagent l'objectif d'un aménagement du territoire plus économe en foncier, et qui soit favorable à une bonne cohabitation entre les différentes composantes de l'économie et de la société.

2. Développement des territoires

La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin bénéficie d'un maillage géographique efficace d'antennes décentralisées (les ADAR), qui ont pour objectif de permettre l'émergence d'initiatives de développement agricole et rural. Les ADAR sont ainsi en charge des liaisons entre le monde agricole et les élus notamment des communes et intercommunalités.

Cette action est essentielle sur l'ensemble du territoire mais surtout dans les zones les plus fragiles où l'objectif est d'y diversifier l'agriculture par la recherche de nouvelles activités de production ou de transformation, la promotion de la qualité, par la valorisation des produits fermiers ou la promotion de l'agrotourisme, ...

Chaque ADAR, intervient sur sa région agricole en assurant la promotion de l'agriculture et en offrant aux partenaires agricoles et ruraux ainsi qu'aux collectivités un lieu d'accueil, de conseil, de concertation, ainsi qu'un service de proximité pour les agriculteurs.

3. Agriculture périurbaine

La promiscuité dans le département du Bas-Rhin entre agriculture et riverains nécessite un certain nombre de concertations et de dialogue pour permettre que les activités des uns et des autres puissent se mettre en œuvre sans conflit. Faire cohabiter pour le mieux l'agriculture avec la population consiste à :

- Faciliter la circulation des engins agricoles
- Partager l'espace avec les autres usagers (pistes cyclables, randonnées pédestres, équestres et motorisées)

4. Agriculture de service et circuits courts

Le bassin de consommation bas-rhinois et le potentiel de production locale concourent au développement d'une agriculture de proximité. Ce contexte constitue une opportunité de développement de magasins d'agriculteurs ou d'introduction d'une plus grande part de produits locaux dans la restauration collective.

Cette démarche se place en complémentarité des actions menées par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin en faveur des filières traditionnelles. Elle a pour vocation de permettre d'accroître la plus-value économique aux agriculteurs localisés en zone périurbaine. Cette action permet également d'orienter les consommateurs bas-rhinois vers un commerce alimentaire plus respectueux de l'environnement et plus durable.

D'autres activités de service peuvent également présenter des opportunités pour les agriculteurs et les collectivités (agrotourisme, compostage ou broyage des déchets verts, ouverture des paysages de montagne...).

C. Protéger l'environnement, l'eau et la biodiversité

Le partenariat entre le Conseil général et la Chambre d'Agriculture privilégie de longue date les démarches incitatives et pédagogiques dans les domaines de l'environnement basées sur une participation volontaire des agriculteurs, notamment dans les programmes de raisonnement de la fertilisation et d'usage de produits phytosanitaires.

1. Gestion et protection de la ressource en eau

Des actions collectives de type « Agri-Mieux » sont conduites sur l'ensemble de la zone vulnérable. Elles sont labellisées périodiquement par un organisme indépendant de contrôle. Il s'agit d'actions conduites par un Comité de Pilotage spécifique, avec l'implication et le soutien de tous les partenaires concernés par la qualité de l'eau (collectivités, gestionnaires de l'eau, profession agricole,...).

Sur les cinq opérations en cours dans le département, quatre sont menées en partenariat avec le Conseil Général :

- Piémont Eaux et Terroirs (1150 agriculteurs et viticulteurs, 20000 ha).
- Ferti-Zorn (800 agriculteurs sur 27 000 ha).
- Ferti-Kochersberg (1400 agriculteurs et viticulteurs, 27 000 ha).
- Ferti-Nord Alsace (450 agriculteurs, 18 000 ha).

Si la problématique « nitrates » reste un sujet d'actualité qui justifie de maintenir la vigilance, la profession agricole est fortement mobilisée face aux enjeux phytosanitaires. Il s'agit de rechercher des solutions pour limiter l'usage des produits phytosanitaires, prévenir les risques de pollution et de transfert vers les eaux. Cette dimension est désormais pleinement intégrée aux opérations Agri-Mieux et cadrée par le dispositif Ecophyto 2018.

Les programmes Agri-Mieux ont été adaptés afin de prendre en compte les nouveaux enjeux réglementaires visant à mettre en place des programmes d'action ciblés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Un protocole d'accord pour la mise en œuvre des programmes d'action dans les aires prioritaires d'alimentation des captages a été porté par le Conseil général. Ce protocole coordonne les interventions des différents acteurs dans la protection des captages et précise les modalités d'accompagnement des changements de pratiques agricoles dans les aires d'alimentation.

2. Préservation de la biodiversité

Le Bas-Rhin est composé de milieux naturels riches et contrastés qui hébergent une flore et une faune variée qu'il faut préserver face aux multiples pressions qui s'exercent sur lui. L'agriculture joue un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité, en particulier au travers de son action sur les paysages agricoles et ruraux.

Cette fiche action vise à mettre en place une approche technique pluridisciplinaire afin que les pratiques soit le plus compatibles possibles avec les enjeux fixés.

Par ailleurs, la mise en œuvre volontaire de mesures agro-environnementales adaptées à des enjeux territoriaux spécifiques est l'un des outils d'intervention qui permet de répondre aux enjeux de la biodiversité.

Deux dossiers majeurs illustrent cette problématique de préservation de la biodiversité :

- le « Grand hamster », pour lequel la profession agricole met en œuvre un programme d'assolement et de pratiques favorables à la préservation de l'espèce

- les espaces riediens, dans lesquels il convient de maintenir des pratiques agricoles extensives compatible avec la préservation de l'environnement et économiquement durable.

3. Lutte contre l'effet de serre et maîtrise énergétique

Dans un contexte économique et sociétal où le recours aux énergies fossiles devient de plus en plus délicat, la profession agricole bas-rhinoise s'implique fortement dans la recherche de solutions énergétiques alternatives.

Les actions s'articulent autour de 2 axes :

- les économies d'énergie (contrôle de la carburation des tracteurs, contrôle de performance énergétique des bâtiments d'élevage)
- et le développement des énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque et la biomasse, ...).

4. Lutte contre les phénomènes d'érosion

Les risques d'événements orageux printaniers induisent la mise en place d'actions de lutte contre les phénomènes d'érosion et de coulées d'eaux boueuses dans les bassins versants les plus sensibles. Ces événements pouvant provoquer des dégâts importants, l'enjeu majeur est de protéger les habitations ainsi que la qualité et la fertilité à long terme des sols cultivés.

Conscients de l'enjeu lié à ces phénomènes orageux, la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et le Conseil Général se sont concertés pour mettre en place des actions efficaces. Cette démarche a été structurée au travers d'un diagnostic préalable dans les secteurs prioritaires, puis la mise en œuvre d'un plan d'action qui allie solutions techniques (raisonnement des assolements, techniques culturales...) et animation locale, conduite en partenariat étroit avec les collectivités locales concernées.

5. Suivi agronomique des épandages de déchets organiques

Les quantités de matières organiques produites dans le département du Bas-Rhin sont en progression constante. Leur valorisation locale, notamment agricole, répond à un enjeu de développement durable et concourt à l'entretien de la matière organique des sols. Elle permet aussi d'atteindre les objectifs de la loi Grenelle, visant à faire progresser la valorisation matière des déchets et de réduire les quantités enfouies ou incinérées. Le recyclage de la matière organique constitue un enjeu fort en vue de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés. Toutefois cette valorisation ne doit pas se faire aux dépens de la qualité des sols et des ressources en eau.

Le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture oeuvrent ensemble au sein la Mission "Déchets et Matières Organiques" pour :

- faire progresser qualitativement et quantitativement la valorisation locale en agriculture des sous-produits organiques,
- concilier la valorisation de la matière organique, la protection des ressources en eau, la protection des sols ;
- développer une vision globale de la gestion des matières organiques produites dans le département afin de veiller à une bonne adéquation entre l'offre et les débouchés
- assurer les missions « d'Organisme Indépendant » pour le compte du préfet du Bas-Rhin.

D. Mieux communiquer

L'ambition de la Chambre d'Agriculture est de mieux faire connaître et de promouvoir l'agriculture bas-rhinoise, ses hommes, produits et territoires. Dans le contexte actuel de libéralisation des échanges, la communication et la promotion de l'agriculture locale, de ses enjeux économiques, sociaux et territoriaux sont devenues essentielles pour assurer à l'agriculture bas-rhinoise l'avenir et la reconnaissance qu'elle mérite. Les cibles prioritaires sont les consommateurs et les résidents bas-rhinois. Cette action vise aussi à contribuer au rayonnement économique et touristique du département.

Conclusion :

La grande majorité des actions est poursuivie dans la continuité de 2011. Néanmoins, pour apporter une meilleure lisibilité, un certain nombre de fiches-action ont été reconfigurées et leurs objectifs opérationnels ont été reconsidérés.

Ce programme prévisionnel 2012 a été débattu et finalisé lors des comités de pilotage qui ont réuni les services du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Chambre d'Agriculture le 15 Novembre 2011 et le 17 avril 2012 en présence du Président de la commission de l'Agriculture du Conseil Général du Bas-Rhin et du Président de la Chambre d'Agriculture. Il a été soumis aux élus de la Commission de l'Agriculture du 25 Novembre 2011.

Un rapport exhaustif de bilan de ce programme 2012 sera à édité d'ici le mois de novembre 2012. Comme initié cette année, il sera à nouveau accompagné d'un document de communication synthétique à destination des Conseillers généraux, des élus de la Chambre d'Agriculture et de leurs partenaires.

1. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fiche action n°1	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Installer des jeunes agriculteurs	
Public concerné : Jeunes agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service économie – ODASEA installation	

Programme prévisionnel 2012

1. ACTIONS DE SENSIBILISATION :

➤ **Promotion de l'activité agricole dans le cadre de :**

- Portes ouvertes d'exploitations et concours de labour
- Festival de l'élevage et concours de pointage des animaux
- Interventions au Lycée Agricole d'Obernai

➤ **Préparation à l'installation :**

- Organisation d'une « journée annuelle de l'installation »
- Suivi des stages de préparation à l'installation « 21 heures » par système de production
- Pré-instruction et études prévisionnelles pour les demandes d'aides à l'installation.

2. INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS :

- Elaboration annuelle d'un tableau de bord des moyens de production et des disponibilités financières pour les jeunes en phase d'installation
- Doter l'exploitation d'un statut juridique et fiscal (audit préalable à la création de société, élaboration des apports, répartition du capital social, partage du résultat, règlement intérieur...)
- Suivi des projets de création ou développement d'activité, de mise en commun des moyens de production
- Pérennisation des exploitations et faciliter la transmission.
- Assurer un suivi rapproché pendant 3 années, basé sur l'évaluation financière, l'encadrement technique et l'aide à la décision.

3. INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDE A L'INSTALLATION :

- Pré-instruction des demandes d'aide à l'installation
- Validation de la capacité professionnelle et du stage 6 mois
- Etudes professionnelles d'installation (PDE – plan de développement de l'exploitation)
- Suivi du dossier (passage CDOA Economie, plan d'investissement et de financement avec les banques – prêts bonifiés, réalisation d'objectifs de revenus disponibles sur 5 ans, ...)

4. SUIVI des JEUNES AGRICULTEURS

- Mise en place d'une base de données « suivi JA » avec enregistrement des interventions des conseillers techniques, économiques pendant 5 années
- Elaboration d'une synthèse économique annuelle à la clôture de l'exercice comptable pour suivre l'évolution économique de l'entreprise sur 5 années.

5. PROGRAMME POUR L'INSTALLATION ET LE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES (PIDIL). Ce programme d'aide s'adresse à :

- Des jeunes non issus du milieu agricole souhaitant devenir chef d'exploitation
- Des enfants d'agriculteurs souhaitant reprendre l'exploitation familiale mais qui ne peuvent s'installer en l'état en raison de conditions économiques insuffisantes ou qui doivent rechercher des terres hors cadre familial.

6 mesures ont été créées : l'aide au parrainage, l'aide au remplacement, l'aide à la location de la maison d'habitation et ou des bâtiments, l'aide à la transmission progressive du capital social, l'aide au bail.

6. LES AUTORISATIONS D'EXPLOITER :

L'ODASEA accompagne les candidats tenus de solliciter au préalable une autorisation d'exploiter au Préfet. Elle aide à l'établissement des demandes (transferts fonciers, informations aux propriétaires), présente les dossiers à la CDOA Economie et organise des formations d'autorisation d'exploiter.

Indicateurs : → Nb de projets d'investissement suivis → Nb de jeunes agriculteurs en suivi JA → Nb d'installations aidées → Nb d'autorisations d'exploiter	Prévisions 2012 : 184 119 50 100
---	---

Financements de l'action :									
Action : Installation des jeunes agriculteurs									
Coût estimé : 452 480 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA67							
	93 900 €	358 580 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	9	5,6							

Fiche action n°2	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Compétitivité des exploitations	
Action 2A : Conseil global d'entreprise	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Services Economie et Formation-emploi	

Programme prévisionnel 2012
<p>L'appui technico-économique apporté aux agriculteurs et viticulteurs vise à renforcer la compétitivité des entreprises au travers de l'amélioration des performances techniques et de la rentabilité des différents systèmes de production. Ces conseils généralistes et globaux sont dispensés soit de manière individuelle ou collective.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les agriculteurs à respecter les exigences réglementaires en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) • Permettre aux agriculteurs de bénéficier des aides : primes végétales, animales, aides aux investissements (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, Plan Végétal pour l'Environnement, mesures agro-environnementales, les sorties de bâtiments et l'intégration paysagère des bâtiments...) • Assistance administrative pour l'accès aux aides PAC (déclarations PAC, télédéclarations...) • Mise en place d'outils d'enregistrement des pratiques agricoles (carnet de culture, Mes Parcelles), autodiagnostic de la conditionnalité des aides. • Information et formation : <ul style="list-style-type: none"> - Publication hebdomadaire ou annuelle d'articles et référentiels - Formation continue des agriculteurs

Indicateurs : → Nb de conseils économiques individuels → Nb d'agriculteurs en formation	Prévisions 2012 : 3 450 300
--	--

Financements de l'action :									
Action : Conseil global d'entreprise									
Coût estimé : 484.800 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA67							
	75.000 €	409.800 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	10	6							

Fiche action n°3	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Compétitivité des exploitations	
Action 2B : Développement de l'agriculture de groupe - CUMA	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Environnement – Innovation	

Programme prévisionnel 2012
<p>L'agriculture de groupe, et donc la mutualisation de tout ou partie du matériel agricole, est un des moyens les plus efficaces pour limiter les charges de structure des entreprises agricoles souhaitant travailler en commun. Les structurations les plus abouties étant les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).</p> <p>La Chambre d'agriculture du Bas-Rhin assure le rôle de promotion auprès des agriculteurs de cette démarche. Elle assure également l'animation et la formation des groupes existants, tout comme le suivi des projets.</p> <p>Coop de France Alsace assurant quant à elle l'appui juridique à la création des CUMA.</p> <p>Les actions prévues en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des agriculteurs aux différents moyens pour partager du matériel en commun : entraide, copropriété... • Suivi des CUMA existantes, de leurs projets de développement • Suivi des projets de création de CUMA • Mise en place de formations (CUMA : mode d'emploi, Les points importants dans la vie d'une CUMA, les outils informatiques pour gérer un parc matériel). • Communication et promotion des CUMA dans l'Est Agricole et Viticole • Appui aux projets collectifs d'aire de remplissage des pulvérisateurs • Organisation d'un voyage d'étude pour les agriculteurs en CUMA pour découvrir une nouvelle piste de partage : CUMA intégrale. • Organisation d'un événement ludique : « L'agriculture autrement ». La section CUMA Alsace proposera au monde agricole une soirée théâtrale sur le thème de l'agriculture de groupe.

<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nb de Cuma → Nb d'agriculteurs adhérents aux Cuma 	<p>Prévisions 2012 :</p> <p>59</p> <p>290</p>
--	--

Financements de l'action :							
Action : développement et modernisation du secteur CUMA							
Coût estimé : 80.800 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67					
	15.000 €	65.800 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	6	1					

Fiche action n°4	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Elaboration d'un observatoire économique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service économie	

Programme prévisionnel 2012
<p>Les réformes successives de la PAC, la fluctuation croissante des marchés agricoles, l'évolution des réglementations nationales et européennes modifient les équilibres économiques et donc les comportements décisionnels des agriculteurs. La fonction de prospective et d'anticipation devient essentielle pour accompagner l'évolution des entreprises agricoles et accompagner les décisions des chefs d'entreprise.</p> <p>Observer les exploitations agricoles dans leur diversité, permet d'interpréter et de représenter leur mode de fonctionnement de manière à suivre, en temps réel, les évolutions des systèmes de production dans les différents territoires. Cet observatoire permet également de perfectionner le conseil d'entreprise à la disposition des agriculteurs, en leur proposant des programmes de développement et des voies d'adaptation tenant compte de l'ensemble de leur système d'exploitation.</p> <p>Les actions prévues en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des références technico-économiques par système de production, par atelier de production et par région agricole. • Etudier les évolutions par système de production et établir des perspectives d'évolution. • Evaluer l'impact des politiques agricoles, des mesures sociales et fiscales. • Etablir des soldes intermédiaires de gestion, définir des ratios et des clignotants par système de production. • Etablir des données synthétiques par production (Revue Progrès et Réalités) • Créer une liaison permanente entre les différents services de la Chambre d'Agriculture, développer et renforcer nos relations avec les organisations professionnelles et économiques agricoles

<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nb de référentiels publiés → Nb d'agriculteurs destinataires des références 	<p>Prévisions 2012 :</p> <p>24 2210</p>
--	--

Financements de l'action :									
Action : Observatoire économique									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA67	Cas Dar						
	23 600 €	72 194 €	25 406 €						
Moyens nécessaires	Nombre de Personnes	ETP							
	5	1.5							

Fiche action n°5	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Soutien aux filières	
Action 4A : Accompagnement des productions végétales	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service filières végétales et Formation-Emploi	

Perspectives 2012

Les productions végétales bas-rhinoises sont caractérisées par une importante diversité notamment au travers de la viticulture et des cultures spéciales (houblon, tabac, fruits, légumes, betteraves, horticulture...). Le maintien de cette diversité est indispensable pour préserver la viabilité économique des petites et moyennes exploitations bas-rhinoises. Ces secteurs de diversification sont perturbés, voire pour certains en crise, depuis quelques années. La Chambre d'Agriculture accompagne techniquement l'ensemble de ces filières pour aider les agriculteurs à s'adapter à l'évolution de leur environnement.

➤ **Grandes cultures :**

Les grandes cultures (maïs, blé, orge, colza...) représentent 56% de la surface agricole utile du Bas-Rhin. La Chambre d'Agriculture assure l'acquisition de références et conseille les agriculteurs dans les domaines suivants :

- Adaptation des itinéraires techniques aux enjeux économiques et environnementaux à l'échelle des exploitations agricoles, en agriculture conventionnelle et en bio.
- Amélioration conjointe de la productivité et de la qualité des céréales et oléo-protéagineux
- Suivi du réseau de fermes de références (Ecophyto 2018)
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation ou co-animation du réseau grandes cultures
- Diffusion de bulletins techniques (Flash'cultures)
- Organisation de rendez-vous de bout de parcelle
- Formation technique des agriculteurs
- Publications hebdomadaires (Est Agricole et viticole)
- Revues techniques annuelles : Préconisations maïs, Préconisation céréales à paille et colza

➤ **Viticulture :**

La Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, en collaboration avec les partenaires viticoles (*l'IFV, l'INRA, la FREDON, le CIVA, la CA68*) intervient à différents niveaux auprès des viticulteurs :

- Conseils itinéraire technique viticole (plantation, fumure, protection phytosanitaire, travail du sol)
- Réunions techniques de bout de parcelle (Rais'Alsace)
- Publication de bulletins techniques « de vigne en cave »
- Analyses de vins et conseils individuels œnologiques
- Analyses œnologiques d'agrément des Vins d'Alsace
- Suivi viticole et œnologique de la cave coopérative de Traenheim
- Organisation de formations :
 - Stages de dégustation des vins d'Alsace (initiation, 2ème degré, 3ème degré) , formation expert-dégustateur grand cru et générique,
 - Journée d'information technique viticole, viticulture biologique, certiphyto
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation du réseau « vigne »
- Intervention en syndicats viticoles
- Contrôles de maturité du raisin et prévision de la récolte
- Recherche de références : observatoire des maladies du bois et flavescente dorée, bois noir, essais de réduction de doses et recours aux produits alternatifs.
- Suivi des parcelles de comportement et suivi des parcelles mères de greffons.

➤ **Fruits :**

La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin a régionalisé le conseil arboricole en 2010. En collaboration avec *VEREXAL (Station régionale de recherche fruitière) et les instituts (notamment INRA, C.T.I.F.L et instituts allemands), la Chambre régionale d'Agriculture d'Alsace assure :*

- suivi individuel et collectif des arboriculteurs

- rédaction du bulletin de conseils Flash'cultures Arboriculture.
- animation du groupe d'arboriculteurs bio
- Organisation de formations des arboriculteurs, et chefs de cultures
- journées d'information collectives et d'appui technique groupé.
 - Filière de diversification fruits à noyau
 - Régulation de la production en mode de conduite biologique.
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation du réseau « arbo »
- Animation du groupe dégustation de la production formé avec les collègues allemands et lorrains
- Promotion de l'arboriculture : participation aux portes ouvertes VEREXAL, foire européenne
- Contrôle interne GLOBALGAP et Production Fruitière Intégrée (PFI)
- Contribution aux études économiques sur l'incidence de l'éclaircissage sur les revenus bruts hors charges de personnel des exploitations
- Études et expertises fruitières auprès des collectivités locales
- Recherche de variétés adaptées au contexte local dans le cadre PFI. Intégration d'un programme spécifique à la station d'expérimentation.
- Assistance au projet de structuration de la filière fruits d'Alsace

➤ **Légumes :**

La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, assure en partenariat avec « Planète Légumes » (station régionale d'expérimentation légumière) la recherche de références et la diffusion des conseils aux producteurs de légumes. Ce programme se décline autour de 2 axes majeurs :

- Accroître le niveau de performance des exploitations légumières
 - Recherche de références variétales adaptées aux conditions climatiques locales
 - Optimisation des itinéraires de cultures
- Adapter les productions aux exigences de la société et des consommateurs
 - Recherche de références variétales gustatives,
 - Recherche de techniques alternatives aux phytosanitaires
 - Recherche de solutions permettant de préserver la quantité et la qualité de l'eau.

A cette fin, sont prévus pour 2012 :

- suivis individuels et collectifs des producteurs de légumes
- rédaction du bulletin de conseils Flash'cultures légumes
- conseils conventionnels et bio
- réalisation de journées d'informations thématiques et voyages d'étude
- Veille sanitaire : animation du Bulletin de Santé du Végétal – participation aux observations
- Information : diffusion de bulletins et de notes techniques
- Définition, mise en œuvre et valorisation du programme expérimental
- Mise en place de la procédure de bonnes pratiques d'expérimentation

➤ **Houblon :**

Compte-tenu de la reprise de la Cophoudal par le Comptoir Agricole de Hochfelden, le rôle de la Chambre d'agriculture dans l'accompagnement des houblonniers a été revu. Il consiste en :

- Participation au programme de recherche de l'AGPH : lutte phytosanitaire raisonnée
- Interprétation des analyses de sol et conseils de fertilisation
- Qualité du houblon : contribution à la prévision de la maturité du houblon
- Veille sanitaire : participation aux observations
- Veille technologique pour améliorer la compétitivité du houblon alsacien : diminution des charges opérationnelles de la culture (maîtrise de la fertilisation, protection des plantes, séchage, diminution du travail manuel, mécanisation, ...)

➤ **Tabac :**

La production du Tabac est encadrée par la coopérative Alsatabac. La Chambre d'agriculture apporte un appui dans les domaines suivants :

- Organisation de la campagne de reliquats azotés pour la maîtrise de la fertilisation
- Bulletin de Santé du Végétal : co-animation du réseau – participation aux observations. Elargissement des observations à d'autres bioagresseurs

➤ **Raifort :**

La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin apporte un appui technique et assure la coordination entre les producteurs (regroupés au sein d'Alsaraifort) et l'entreprise Raifalsa basée à Mietesheim.

- Actions techniques et encadrement des producteurs
 - Mise au point de références techniques (expérimentation)
 - Suivi technique des producteurs
 - Veille technologique
- Développement et commercialisation
 - Organisation de la production et de la commercialisation
 - Animation du réseau des acheteurs alsaciens, badois et bavarois
 - Suivi des règles de mise en marché (qualité, classement, conditionnement, contrôle)
 - Promotion du raifort

➤ **Moutarde**

La Chambre d'agriculture du Bas-Rhin a été à l'initiative du développement de cette culture en 2008 et réalise depuis l'ensemble de l'acquisition de références et d'adaptation de la culture aux conditions bas-rhinoises.

- Organisation de la filière entre les planteurs, l'organisme stockeur et Raifalsa/Alélor
- Développement des surfaces et recherche de nouveaux planteurs
- Encadrement technique des planteurs
- Veille technologique dans les autres bassins de production
- Acquisition de références techniques (variété, désherbage)
- Diffusion de bulletins techniques « Flash'culture Moutarde »
- Visites de terrain et réunions techniques

➤ **Chanvre**

Le développement du chanvre, culture économe en intrants, permet le maintien de la production agricole dans les secteurs à forts enjeux environnementaux (notamment les périmètres de captage). La poursuite de l'adaptation de l'itinéraire technique par l'acquisition de références reste une part importante du travail de développement de cette filière, mais une meilleure structuration locale de la filière aval reste un facteur limitant à lever. En 2012, la Chambre d'Agriculture assurera :

- Pérennisation de la filière et recherche de nouveaux producteurs et partenaires industriels.
- Information des agriculteurs sur l'intérêt de la culture du chanvre : publication d'articles techniques, informations techniques et organisation de réunions.
- Accompagnement technique des producteurs
 - Bilans culturaux : résultats technico-économiques
 - Recherche de références au niveau national et européen

➤ **Miscanthus**

La culture du miscanthus s'inscrit dans plusieurs actions dont les détails sont présentées dans les fiches correspondantes (Préservation des captages d'eau, Energie - biomasse, Erosion).

Indicateurs :	Prévisions 2012 :
→ Nb d'essais ou démonstrations	46
→ Nb de conseils techniques individuels	4 000

Financements de l'action :									
Action : Soutien à la diversification dans le cadre des filières									
Coût estimé : 969 600 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67							
	161 600 €	808 000 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	23	12							

Fiche action n°6	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Soutien aux filières	
Action 4B : Accompagnement des productions animales	
Public concerné : Eleveurs	
Service à contacter pour cette action : Service élevage	

Programme prévisionnel 2012

A l'approche de la réforme de la PAC et dans un contexte de prix plus favorable, les investissements reprennent dans les élevages, sauf en production porcine. Par ailleurs, la mise en place du grand bassin laitier a permis de récupérer plus de 4 Millions de litres de quota laitier dans le Bas-Rhin, ce qui induit également une dynamique d'investissement dans ce domaine.

Du point de vue de l'autonomie fourragère, les surfaces en herbe (1/3 du département) ont montré en 2011 leur limite (dans le cadre de la sécheresse) et leur potentiel (permis par un été pluvieux et un automne clément). Les prairies jouent un rôle de plus en plus déterminant dans l'alimentation des herbivores et de nombreux enseignements doivent en être tirés.

La Chambre d'Agriculture à travers son service régional de l'élevage, recherche le meilleur compromis entre production, aménagement du territoire et maintien, via la modernisation, des capacités de productions animales (quotas lait, vaches allaitantes, ovins)

➤ **Production lait, viande bovine et viande ovine :**

Accompagnement des éleveurs dans les choix techniques et la rationalisation de la main d'oeuvre
 Mise en place de groupes technico-économique « viande bovine »
 Expérimentation de mélanges fourragers commerciaux.
 Consolidation de l'avertissement fourrage et mise en place d'un dispositif « herbe » en montagne
 Participation à l'observatoire des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) engagées dans les Ried, observatoire piloté par le Conseil général du Bas-Rhin auquel la Chambre d'Agriculture apporte sa compétence technique.

➤ **Production volailles et petits élevages :**

La Chambre d'Agriculture assiste les éleveurs pour leur permettre de rester acteurs de leur orientation grâce à une moindre dépendance des acteurs économiques (marchand d'aliments et abattoir). Les nombreuses filières (coquelet, poulet standard, dinde, chapon, lapin, poulet label rouge) demandent une compétence transversale qui n'existe qu'à la Chambre d'Agriculture.
 Poursuite du suivi du développement de la filière poulet de chair bio
 Accompagnement des investissements en poulet standard.

➤ **Production viande porcine :**

Accompagnement des producteurs avec le nouveau plan d'aides aux investissements en production porcine. Ce plan peut donner un nouveau souffle à un secteur où plus aucun investissement n'a été réalisé depuis plus de 5 ans.

➤ **Encadrement technique des producteurs de bovins lait, bovin viande, ovins et caprins**

Poursuite de l'harmonisation régionale du conseil dans le cadre de la démarche qualité qui sera mise en place en 2012.
 Déploiement de l'identification électronique ovine et mise en place d'outils de valorisation ad hoc.
 Mise en place des plans qualités viandes et plans qualité lait
 Gestion et animation du Syndicat départemental de la race vosgienne
 AMF (Association pour l'appui aux producteurs fermiers de Munster et autres produits laitiers de la montagne vosgienne) : mise en œuvre du programme technique sur le secteur bas-rhinois.
 Mise en place d'un contrôle laitier simplifié pour les éleveurs caprins

Indicateurs :	Prévisions 2012 : (chiffres Alsace)
→ Nb d'éleveurs en suivi continu	550
→ Nb de conseils individuels en élevage	4500

Financements de l'action :									
Action : productions animales									
Coût estimé : 872 640 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA67							
	83 000 €	789 640 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	28	10,8							

Fiche action n°7	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Développement de l'agriculture biologique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2012

L'Alsace a pour ambition de conserver sa position de leader en agriculture biologique. L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), en lien avec les Chambres d'Agriculture, a défini un programme pluriannuel de doublement des surfaces bio entre 2007 et 2013, soit un rythme de 50 conversions/an.

Ce plan de développement est tourné vers les nouveaux marchés en particulier dans la grande distribution et la restauration hors domicile.

➤ **Favoriser l'émergence de nouveaux projets ou projets de développement**

Les conseillers des antennes décentralisées, après une formation de plusieurs jours l'agriculture biologique, suivent annuellement au moins 2 jours de formation continue pour être en mesure de faciliter l'émergence des projets de conversion bio mais aussi d'assurer un accompagnement technique des producteurs en cours de conversion.

Par ailleurs, le passage à l'agriculture biologique nécessite un accompagnement technique renforcé et une sensibilisation des agriculteurs au raisonnement économique. La Chambre d'Agriculture met à disposition de la filière les compétences de ses économistes pour accompagner les conseillers des ADAR, en liaison avec le Centre de Fiscalité et de Gestion.

➤ **Renforcer l'assistance technique aux producteurs**

- **Guichet unique d'information sur les techniques de l'agriculture biologique et la réglementation**

- **Encadrement technique et diagnostic individuel :**

- En viticulture : les conseillers de l'antenne décentralisée d'Obernai continuent leur collaboration avec l'OPABA pour diffuser des messages techniques bio en viticulture et œnologie.
- En élevage : accompagnement du principal secteur de production de viande bovine et de lait (Alsace Bossue) avec la participation des conseillers du service Elevage. L'émergence de nouveaux projets en production de volailles et de porcins nécessite le renforcement de l'assistance technique.
- En fruits : la Chambre d'Agriculture accompagne la mise en œuvre des programmes bio de la Station de recherche fruitière (VEREXAL).
- En légumes : la station expérimentale « Planète Légumes » continue à œuvrer pour le développement et l'accompagnement des producteurs bio dans les productions de pomme de terre, asperge, choux et alliacées, légumes sous serre, maraîchage de plein champ.
- En céréales : encadrement technique des producteurs bio et accompagnement des agriculteurs conventionnels pour faciliter leur conversion.

➤ **Renforcer la veille technologique et la recherche de références**

- **Expérimentations : Amélioration des techniques de production bio**

Le principal enjeu se situe au niveau de la protection sanitaire des cultures. Face aux nouvelles contraintes réglementaires françaises (notamment en ce qui concerne le faible nombre d'autorisations de mise en marché des produits alternatifs), la maîtrise du parasitisme en bio devient de plus en plus délicate. Par contre, en Allemagne, une liste de plus de 65 produits naturels peut être utilisée en agriculture biologique. Cette alternative permet une production de meilleure qualité, mais n'est pas autorisée en France.

En productions céréalières, plusieurs plateformes de screening variétal de céréales d'hiver (blé, triticale) et colza ont été mises en place pour la récolte 2012. Le but de ces

expérimentations est de tester les différentes variétés disponibles sur le marché pour étudier leurs performances en itinéraire techniques biologiques. Elles sont intégrées dans un réseau national d'acquisition de références ITAB/ARVALIS/CETIOM.

• **Réseau d'échanges techniques :**

- Journées techniques du FIBL (Suisse) et journées d'échanges des conseillers (Allemagne, Suisse, Autriche, Luxembourg, Pays-Bas)
- Participation à la cellule de coordination de l'APCA sur le volet bio
- Expertise au sein de l'ACTA-ITAB sur le désherbage mécanique, semences et plants et intrants.
- Participation au réseau de coordination des essais en cultures légumières.

➤ **Promotion / Communication / Vulgarisation**

L'objectif est de développer prioritairement la diffusion auprès des agriculteurs de documents techniques, de publications dans la presse agricole et les revues professionnelles "bio" :

- Journées de démonstration de matériels de désherbage mécanique dans le cadre des opérations Agri-Mieux,
- intervention sur le compostage pour une valorisation moderne et écologique des fumiers, lisiers et tout type de déchets végétaux. Interventions sur les techniques de désherbage mécanique.
- réalisation de fiches techniques bio,
- intégration progressive du réseau d'épidémiologie-surveillance, pour participer à la réalisation du Bulletin de Santé du Végétal (BSV),
- animation technique lors de la semaine des alternatives aux pesticides
- visite de salons professionnels et journées technique Tech & Bio
- publications : articles de presse (presse agricole + S'Bioblattel + coin du bio)
- interventions de professionnels et approvisionnement des cantines scolaires d'une dizaine de collèges (valorisation des produits issus de l'agriculture biologique régionale),
- interventions auprès des agriculteurs dans les aires d'alimentation de captage prioritaires et intégration du volet Bio dans les réunions MAET et PAC.

Par ailleurs, la promotion du bio se développe dans les lycées agricoles, l'ensemble des lycées de la région ayant intégré un volet bio sur leur ferme (houblon, viticulture, atelier volaille et maraîchage). La promotion reste à améliorer dans toutes les manifestations et salons grand public.

Indicateurs :	Prévisions 2012
→ Nb de conversions à l'AB	30
→ Nb d'essais et de démonstrations	11

Financements de l'action :						
Action : Développement de l'agriculture biologique						
Coût estimé : 242.400 €						
Financeurs et montants demandés	Conseil Général 59 500 €	Cas Dar 45 468 €	CA 67 137.432 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes 7	ETP 3				

2 . AGRICULTURE ET TERRITOIRES

Fiche action n°8	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Préserver le foncier agricole	
Public concerné : Communes, Conseil Général	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2012

Le territoire agricole bas-rhinois est caractérisé par une forte pression urbaine. Les activités économiques, habitat, infrastructures de transport, compensations environnementales des projets d'urbanisation consomment annuellement plus de 400 hectares de terres agricoles. L'outil de production agricole s'en trouve gravement affecté.

Il est essentiel, sans remettre en cause le développement économique alsacien de promouvoir une vision partagée économe de l'espace agricole et de mettre en œuvre des mesures compensatoires agricoles qui permettent de préserver les capacités de production des entreprises agricoles et de réfléchir à une consommation d'espace agricole modérée et efficiente.

La relation partenariale que la Chambre d'Agriculture entretient avec les Communes, les Communautés de Communes et les Collectivités territoriales a ainsi pour principal objet d'aboutir à un développement équilibré de chaque composante de l'économie alsacienne.

L'économie du foncier doit être une démarche durable, citoyenne et conduire à un aménagement cohérent de l'espace rural alsacien, en phase avec les orientations Territoires 2030.

Programme

- Promotion d'une gestion économe de l'espace agricole dans le cadre des documents d'urbanisme
 - Préservation des espaces agricoles SCOT et PLU engagés en 2012
 - Préservation des capacités de construction en zone agricole : PLU engagés en 2012
 - Conseiller et donner un avis pour une insertion des bâtiments agricoles dans le paysage
 - Participation aux observatoires sur la consommation du foncier (État-Région, CUS)
 - Dans le cadre de la CDCEA : mise en place d'une méthodologie de mesure de la sensibilité de l'économie agricole vis-à-vis des projets d'urbanisation

- Gestion des projets d'infrastructure portés par le Conseil Général du Bas-Rhin
 - Limitation de l'impact foncier des projets d'urbanisation (activités éco habitat, infrastructures)
 - Négociation des mesures compensatoires environnementales :
 - proposer des mesures qui laissent l'agriculteur en place quand c'est possible
 - avoir des mesures compensatoires qui permettent d'optimiser la consommation d'espace
 - Gestion de la cohabitation entre le monde agricole et les chantiers d'infrastructures portés par les collectivités et en particulier par le Conseil Général - PDA de Brumath, PDA de Dambach la Ville, COW, Liaison A4 Lorentzen, VLIO, Déviation de Dossenheim/Zinsel, autres aménagements routiers).
 - Promotion des itinéraires cyclables (usage partagé)

- Gestion des mesures compensatoires agricoles
 - Négociation des compensations agricoles (Indemnisations, aménagement foncier, ...)
 - Participation aux procédures d'aménagement foncier : GCO, TGV, COW, Liaison A4-Lorentzen, Déviation de Dossenheim/Zinsel
 - Promotion d'une vision de l'aménagement foncier qui prends en compte les principes du développement durable

Indicateurs :	Prévisions 2012
→ Nb de projets suivis	10
→ Nb de réunions de concertation	50

Financements de l'action :							
Action : Gestion du Territoire							
Coût prévisionnel : 121.200 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67					
	20.000 €	101.200 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	3	1.5					

Fiche action n°9	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Développer les territoires	
Public concerné : Agriculteurs et élus locaux	
Service à contacter pour cette action : Service gestion du territoire	

Programme prévisionnel 2012
<p>La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin bénéficie d'un maillage géographique d'antennes décentralisées, les « ADAR », qui ont pour vocation de permettre l'émergence de projets de développement agricole et rural dans les différents territoires (Kochersberg, Alsace du Nord, Vignoble, Pays de Hanau et Alsace Bossue, Plaine de l'Ill, Montagne).</p> <p>Les ADAR sont en charge des liaisons entre le monde agricole et les élus locaux, les structures intercommunales ou tout acteur ayant des relations avec le monde agricole local (notamment les associations).</p> <p>Cette action est une priorité pour la Chambre d'Agriculture ; elle est primordiale dans tous les territoires bas-rhinois mais surtout dans les zones les plus fragiles où l'objectif est d'y diversifier l'agriculture par la recherche de nouvelles activités, de nouveaux services en phase avec les attentes locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation de groupes et conseils d'administration des ADAR sur le développement rural • Développement de relations partenariales avec les représentants locaux (élus locaux, agents de développement...) • Mise en œuvre de projets agricoles de territoires (ex : promotion locale des produits, aires collectives de remplissage des pulvérisateurs...) • Expertise agricole auprès de structures communales, intercommunales et de Pays (chartes et/ou contrats de territoires...), réaliser des diagnostics de territoires (enjeux agricoles, économiques et environnementaux), • Assister au montage de Projets Agro-Environnementaux (PAE), concertation avec les responsables agricoles du secteur concerné par l'animation. • Animation de l'Association des Producteurs fermiers de Montagne et mise en œuvre du programme d'actions. • Participation aux : <ul style="list-style-type: none"> – Etudes de projets agro-touristiques (en lien avec le relais départemental du tourisme et les offices du tourisme) – Commissions « ferme auberge » organisées par le Relais Départemental du Tourisme. Information et suivi des fermiers aubergistes – Manifestations organisées par les partenaires : Festival des paysages, Fête de la Montagne, Fermes ouvertes, semaine du développement économique,...

Indicateurs :	Prévisions 2012 :
→ Nb d'actions de développement local	14
→ Nb d'études de projets	30
→ Nb d'actions de promotion	8

Financements de l'action :							
Action : Développement des territoires							
Coût global : 363 600 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67	Cas DAR	Com com			
	85 000 €	210 140 €	40 260 €	28 200 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	12	4,5					

Fiche action n°10	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Agriculture périurbaine	
Public concerné : Agriculteurs et habitants des zones périurbaines du Bas-Rhin	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2012

L'agriculture périurbaine est caractérisée par de fortes pressions urbaines dont les effets se font sentir sur le foncier mais aussi sur les problématiques de circulations et celles de cohabitation sur les territoires.

L'animation du groupe périurbain Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin - Conseil Général du Bas-Rhin s'articule autour des thématiques des développements des circuits courts, de la circulation agricole en milieu périurbain et celle de la cohabitation entre agriculteurs et urbains. Il est déjà bien initié sur le territoire de la CUS et sera élargi à d'autres secteurs.

Programme :

- Mise en œuvre d'un programme de préservation de l'agriculture sur les territoires de Hoerdts et de Brumath
 - préservation des espaces agricoles
 - développement des circuits courts
 - amélioration des conditions de circulation des agriculteurs
 - mise en place des plans de circulation agricole dans les documents d'urbanisme
 - sensibilisation des habitants aux questions agricoles
- Développement du projet d'un parcours de découverte des pratiques agricoles :
 - Promotion de l'opération sur la plaine d'Alsace
 - Réalisation de l'opération en déclinaison d'actions des PGDER
- Animation du groupe agriculture périurbaine

<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Nb de communes partenaires → Nb de projets 	<p><u>Prévisions 2012 :</u></p> <p>10 2 hors CUS</p>
--	---

Financements de l'action :							
Action : Agriculture périurbaine							
Coût estimé : 56.560 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67	CUS				
	15 000 €	21 560 €	20 000 €				
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	2	0.7					

Fiche action n°11	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Agriculture de service et circuits courts	
Public concerné : Agriculteurs et partenaires (collèges du Bas-Rhin)	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2012
<p>La Chambre d'Agriculture s'est donnée pour ambition d'accompagner les agriculteurs (à titre individuel ou collectif), dans leurs projets de création ou de développement d'une agriculture de proximité.</p> <p>De plus, la Chambre d'Agriculture s'engagera dans les différents projets de structuration de filières de commercialisation de produits agricoles de qualité.</p> <p><u>Programme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des circuits courts (magasins d'agriculteurs, vente directe, vente par paniers...) • Promotion des signes de qualité dans le cadre du développement des circuits courts pour avoir l'offre la mieux adaptée à la demande • Animation du dispositif de suivi et d'encadrement des projets de circuits courts (guichet unique) • Animation du comité professionnel « Agriculture de proximité » • Développement du concept de magasins d'agriculteurs dans les agglomérations et les bourgs centres • Accompagnement d'un groupe d'agriculteurs et études pour la mise en place d'un magasin d'agriculteurs au centre-ville de Strasbourg • Développement d'un plan de formation des agriculteurs s'orientant vers les circuits courts (vente, organisation, réglementation) • Organisation de la 2^{ème} édition du « Printemps Bienvenue à la Ferme » • Réflexion et études pour l'approvisionnement en produits locaux de la restauration hors domicile : état des lieux de l'offre et de la demande, mise en relation et accompagnement d'expériences pilotes • Étude de la mise en place d'une filière pour alimenter les cantines des collèges en produits locaux conventionnels et/ou bio : <ul style="list-style-type: none"> - participation de la Chambre d'Agriculture au groupe projet mis en place par la direction des collèges et de l'éducation dans le cadre de l'agenda 21 départemental, - participation à la mise en place du projet éducatif et du plan d'action de promotion-communication. <u>Cible</u> : collégiens et gestionnaires des 70 restaurants scolaires - participation aux réunions du réseau restauration dans les collèges • Poursuite de l'expérimentation sur la valorisation des déchets verts par les agriculteurs

Indicateurs :	Prévisions 2012
→ Nb de projets « circuits courts »	50
→ Livrables : enquêtes offre et demande	2

Financements de l'action :									
Action : Agriculture de service et circuits courts									
Coût estimé : 48 480 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67	CUS						
	20.000 €	8 780 €	19 700 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	3	0.6							

3. ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE, PROTECTION DES RESSOURCES

Fiche action n°12	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Gestion et protection de la ressource en eau	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2012

Le partenariat entre le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture privilégie de longue date les démarches incitatives et pédagogiques dans les domaines de l'environnement basées sur une participation volontaire des agriculteurs, notamment dans les programmes de raisonnement de la fertilisation et d'usage de produits phytosanitaires.

Protection de la ressource en eau

Des actions collectives de type « Agri-Mieux » sont conduites sur la quasi totalité de la zone vulnérable. Elles sont labellisées périodiquement par un organisme indépendant de contrôle. Il s'agit d'actions conduites par un Comité de Pilotage spécifique, avec l'implication et le soutien de tous les partenaires concernés (collectivités, gestionnaires de l'eau, profession agricole,...).

Si la problématique « nitrates » reste un sujet d'actualité qui justifie de maintenir la vigilance, la profession agricole est fortement mobilisée face aux enjeux phytosanitaires. Il s'agit de prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses et les risques de transfert vers les eaux. Cette dimension est pleinement intégrée aux opérations Agri-Mieux, tout comme l'érosion des sols.

Des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des eaux ont été fixés dans le cadre du SAGE et de la « Directive Cadre sur l'Eau ». Des plans d'actions sont mis en place pour répondre aux enjeux fixés. Le dispositif « protocole captage » initié par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture, répond à cet objectif et fixe des programmes d'action ciblés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Le dispositif des MAET est un outil bien utilisé mais ne permet pas de répondre aux spécificités locales. De ce fait, les travaux engagés pour la protection de l'eau sont déclinés en trois axes :

- Les opérations Agri Mieux qui occupent un secteur très vaste
- L'animation des captages prioritaires Grenelle et SDAGE
- La mise en place des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET)

Actions collectives « Agri-Mieux »

- **Opération « Piémont, eau et terroirs »** (45 communes, 20 000 ha de SAU, 1 150 agriculteurs et viticulteurs)
 - Animation spécifique à la zone vulnérable renforcée : formations, réunions d'information et de sensibilisation à la réduction de l'utilisation de l'azote. Conseils individualisés.
 - Communication phyto et azote : fiches techniques, courriers, articles de presse.
 - Animations azote : outils d'aide au calcul de la dose, plan prévisionnel de fumure, semis sous couvert.
 - Animations phyto : aménagement aire de remplissage, conseils à la réduction de l'IFT désherbage.
 - Mise en place d'expérimentations pour appuyer la communication et les animations.
 - En viticulture : communication et animation, démonstration de matériels d'épandage, animation sur la réduction des traitements phytosanitaires, expérimentations pour limiter l'usage des insecticides suivi de la gestion de l'enherbement des vignes.
- **Opération « Ferti-Zorn »** (56 communes, 27 000 ha de SAU, 805 exploitants)
 - Animation spécifique à la zone vulnérable renforcée : formations, réunions d'information et accompagnement individuel des petits éleveurs pour une meilleure prise en compte de la valeur fertilisante des déjections animales.
 - Travail sur l'impact des engrais verts sur la culture suivante.
 - Communication, animation (fiches et courriers techniques, reliquats, analyses de terre et de fumier, Jubil).
 - Expérimentation : réduction d'intrants, TCS, développement de cultures sans traitement (chanvre, miscanthus).
 - Accompagnement des projets d'aires de remplissage et de lavage de pulvérisateurs.

- **Opération « Agri-Mieux Kochersberg »** (75 communes, 27 000 ha de SAU, 900 agriculteurs, 500 viticulteurs)
 - Développement de l'animation sur le bassin versant de la Souffel afin de réduire la pollution des cours d'eau en produits phytosanitaires.
 - Accompagnement des projets d'aires de remplissage et de lavage de pulvérisateurs.
 - Formations phytosanitaires maîtrise de la pulvérisation, réduction des doses.
 - Animation spécifique à la zone vulnérable renforcée : formations, réunions d'information et de sensibilisation à la réduction de l'utilisation de l'azote, accompagnement individuel des petits éleveurs pour une meilleure prise en compte de la valeur fertilisante des déjections animales.
 - Communication, animation (fiches et courriers techniques, reliquats, analyses de terre et de fumier, Jubil)
 - En viticulture : communication et animation, démonstration de matériels d'épandage, animation sur la réduction des traitements phytosanitaires, expérimentations pour limiter l'usage des insecticides, suivi de la gestion de l'enherbement des vignes.

- **Opération « Agri-Mieux Nord Alsace »** (46 communes, 18 000 ha de SAU, 450 agriculteurs)
 - Conseils de fertilisation individualisés et ciblés sur les 4 communes de la ZAR (zone d'actions renforcées) dans le cadre de la directive nitrates (Niederlauterbach, Neewiller, Wintzenbach, Schaffhouse).
 - Communication, animation (fiches et courriers techniques, reliquats, analyses de terre et de fumier, Jubil)
 - Accompagnement des projets d'aires de remplissage et de lavage de pulvérisateurs.
 - Formations phytosanitaires maîtrise de la pulvérisation, réduction des doses.
 - Mise en place d'expérimentations pour appuyer la communication et les animations : réduction d'intrants en blé, désherbage maïs en réduction de doses

Actions renforcées dans les aires d'alimentation des captages prioritaires

La définition et la mise en œuvre de plans d'actions dans les captages prioritaires est une obligation réglementaire demandée au travers de la Directive Cadre sur l'Eau. Une coordination départementale entre l'ensemble des acteurs concernés a été organisée dans le cadre du protocole départemental de protection des captages, signé entre 9 partenaires en juin 2010. Ce dispositif s'appuie sur les opérations agri-mieux en renforçant cette action dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Suite à un diagnostic complet de la situation de chaque captage, un état des lieux approfondi des pratiques agricoles est réalisé, suivi d'une proposition de plan d'actions. Celui-ci relaye les dispositifs d'interventions nationaux (MAE, PVE,...) et il propose des pistes spécifiques complémentaires.

Pour 2012, 15 captages prioritaires seront concernés par la mise en place des plans d'action définis dans le cadre du protocole captage. Le conseil individuel pour trouver des solutions adaptées à chaque agriculteur a fortement été développé ainsi que le volet formation. Des actions variées sur l'azote (analyses de reliquats, bilans de fertilisation, pesées d'épandeurs, non épandage de déchets de choucrouterie, suivi de la gestion de l'enherbement des vignes, expérimentations etc...) et les produits phytosanitaires (désherbages mécaniques, démonstrations, plans de désherbage, sensibilisation à la mise en place d'aires de lavages des pulvérisateurs, expérimentation etc...) seront mis en place. Un diagnostic agricole sera également initié sur le captage de Kientzheim.

Le développement de l'agriculture biologique dans les périmètres de captage prioritaire sera encouragé. D'autres initiatives innovantes devront également être trouvées et adaptées aux situations locales. Un partenariat renforcé avec les collectivités ou les gestionnaires de l'eau favorisera l'émergence de programmes d'actions collectifs (ex. développement d'une filière miscanthus pour le chauffage d'établissements publics et autres...)

Le dispositif MAET (Mesures Agri Environnementales Territorialisées)

La mise en place de MAET est un dispositif permettant aux agriculteurs situés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires de s'engager vers des pratiques respectueuses de l'environnement et de bénéficier en contrepartie d'une indemnisation financière. Les mesures proposées aux agriculteurs prévoient selon la situation :

- Une réduction de l'utilisation des herbicides de 40 %
- L'utilisation de la lutte biologique contre la pyrale du maïs
- La limitation de la fertilisation azotée à 140 unités/ha
- La mise en place d'un couvert herbacé
- La conversion à l'agriculture biologique

Pour obtenir un fort engagement des agriculteurs, une animation renforcée sera réalisée auprès des agriculteurs qui vont bénéficier d'un accompagnement individualisé par un technicien pour la réalisation de bilans azotés, simulations et définition de stratégies de désherbage, formation et assistance administrative.

7 captages prioritaires seront concernés par la proposition de souscription aux mesures MAET ainsi que le bassin d'alimentation de la Souffel. Un accompagnement des agriculteurs engagés les années précédentes sur l'ensemble des 14 captages prioritaires pour le respect de leurs engagements sera également réalisé.

Maîtriser l'usage des produits de protection des cultures et leurs alternatives

- Mise en place d'expérimentations de réduction des doses de traitement, de désherbage alternatif ou de cultures sans traitements (miscanthus, chanvre,...).
- Conseils à la maîtrise des pollutions ponctuelles par la création d'aires de remplissage des pulvérisateurs.

Gestion de la ressource en eau

Les enjeux de l'irrigation consistent à accompagner les agriculteurs dans la mise en place des bonnes pratiques d'irrigation, en adoptant des technologies efficaces et économes en eau :

- rédaction et diffusion d'un avertissement agricole « irrigation »
- mise en place de projets pour des installations d'irrigation collectives
- électrification des groupes de pompage pour l'irrigation
- réalisation d'une étude d'incidence pour le forage de nouveaux puits
- rédaction des documents permettant la mise en place de l'arrêté départemental pour autoriser les pompages en rivière
- vérification du matériel d'irrigation.

<u>Indicateurs :</u>	<u>Prévisions 2012</u>
→ Tableaux de bord Agri Mieux	4
→ Nb d'ha MAET « baisse des intrants »	1735 ha (56 exploitations)
→ Nb d'aires de remplissage collectives	5

Financements de l'action :								
Action : Gestion et protection de la ressource en eau								
Coût estimé : 736.896 €								
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	CA 67	Cas Dar				
	194 000 €	311.040 €	178.877 €	52.979 €				
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	10	9.12						

Fiche action n°13	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Lutte contre l'effet de serre et maîtrise énergétique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement – Innovation	

Programme prévisionnel 2012

Animation générale

L'objectif majeur est d'assurer auprès des agriculteurs bas-rhinois, la promotion et le développement des énergies renouvelables afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre

- Organisation de manifestations (réunions et mini salons) pour le développement des énergies renouvelables
- Mise en place de formation (biogaz – photovoltaïque – culture énergétique)
- Visite de réalisations remarquables pour les transposer dans notre région
- Accueil de groupes pour échanger et valider nos acquis sur les énergies renouvelables

Les économies d'énergie en agriculture

Objectif : continuer à apporter des solutions contribuant à la réduction des consommations énergétiques dans les fermes pour limiter leur dépendance énergétique.

- réalisation de bilans énergétiques dans le cadre du PPE (Plan de Performance Energétique) pour sensibiliser et réaliser des économies d'énergie
- réductions de consommation directe par le renouvellement du contrôle tracteur (banc de contrôle moteur) et actions en direction de la simplification du travail du sol (semis direct – TCSL).
- recherche de solutions économes en énergie et valider les propositions (aérotherme par exemple) aussi bien au niveau de l'élevage dans la partie salle de traite que dans les autres élevages hors sol (isolation, éclairage...).

Utilisation d'énergies renouvelables

Objectif : développer la valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière existante ou de biomasses dédiées.

- Poursuivre le développement des **chaudières biomasses** à alimentation automatique individuelles et initier des projets collectifs entre agriculteurs et collectivités. Cette action de territoire vise à favoriser localement l'utilisation des ressources existantes (les bois de tailles de vergers ou vignes, des rafles de maïs, de la paille de céréales – des menues paille ...) ou directement des cultures dédiées comme le miscanthus ou les taillis à courte rotation. Exemple : accompagnement du projet porté par la ville de Brumath
- **Le Biogaz :**
La révision du tarif de rachat de l'électricité et la possibilité d'injection du méthane dans le réseau gaz intéresse de plus en plus d'agriculteurs.
L'année 2012 verra la mise en route des 3 projets déposés au PPE en 2009 (lycée agricole d'Obernai et GAEC de la Marjolaine à Littenheim et EARL FRITSCH à Friesenheim. Deux autres suivront dans la foulée : le projet HILD KARCHER en voie sèche et celui du GAEC HILLMATT à Lohr)
Le soutien de la Chambre d'agriculture à ces premiers projets était indispensable pour donner une impulsion à ce secteur. Ceci permet d'acquérir les références et l'expertise nécessaire pour accompagner les projets futurs. Les aider à trouver des débouchés pour la chaleur et à assurer leur approvisionnement en matière fermentescible locale grâce à l'observatoire du biogaz qui vient de se mettre en place. Trouver des solutions de partenariat aussi bien en amont du projet (gisement de bio déchets – exutoire pour la chaleur) mais aussi pour le financement. La méthanisation à la ferme ou dans un schéma multi acteurs s'inscrit dans une démarche de développement durable par une gestion locale exemplaire des résidus organiques.
Deux projets sont d'ores et déjà en gestation (Saverne – Hochfelden) suivi par un troisième qui se greffe au projet d'abattoir collectif dans le secteur de Meistratzheim.

- L'énergie photovoltaïque

Depuis le moratoire et la publication des nouveaux tarifs l'engouement vers cette production d'énergie s'est totalement effondré. Il est évident que les conditions ne permettent pas, surtout dans notre région (moins d'ensoleillement) d'avoir un retour sur investissement viable. Il n'est pas envisagé de lancer de nouveaux projets par contre il faut poursuivre l'accompagnement des 260 installations en production (observatoire du photovoltaïque – veille sur le matériel et les systèmes d'optimisation)

-Géothermie profonde

Les étapes préalables à la mise en place de cette technique à Soultz sous Forêts sont en bonne voie sur la boucle retour du forage, la chaleur à valoriser est proposée et l'agriculture peut être capable d'apporter des solutions de valorisation.

Les pistes de développement sont orientées vers :

- la mise en place de serres horticoles et maraîchères hors sol
- Elevage particulier et pisciculture hors sol
- séchage

Indicateurs :	Prévisions 2012
→ Nombre de projets suivis	3 unités de biogaz 1 projet de chaufferie collective miscanthus 1 projet d'agro pellets 3 projets de méthanisation
→ Nombre de diagnostics	12 diagnostics énergétiques
→ Nombre d'hectare de miscanthus/TTCR	15 ha de miscanthus implanté

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Lutte contre l'effet de serre et maîtrise énergétique									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67							
	48.000 €	73 200 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	4	1.5							

Fiche action n°14	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Biodiversité	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2012

1. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin accompagne la mise en place ou le déploiement de mesures agro-environnementales (MAE) visant à la protection de la biodiversité ou de la faune et de la flore. En 2012, les contrats agro-environnementaux souscrits par les agriculteurs de la montagne vosgienne devront notamment être reconduits.

Activités prévues :

- Animation sur le terrain pour la mise en place des mesures :
 - participation aux réunions d'information sectorielles,
 - conseils et incitations individuels des agriculteurs,
 - pour les agriculteurs souhaitant souscrire une mesure à obligation de résultat (Herbe07), réalisation d'un diagnostic des prairies et d'un bilan fourrager.
 - montage administratif des dossiers,
- Suivi des Mesures Agro-Environnemental Territorialisées (MAET) Rieds et participation à l'observatoire des MAET.

2. LE GRAND HAMSTER D'ALSACE

La profession agricole a été sollicitée pour mettre en œuvre des cultures et des pratiques favorables au grand hamster (blé, luzerne, raisonnement des assolements) dans les secteurs concernés. La Chambre d'Agriculture s'est engagée à promouvoir ces cultures et pratiques dans la mesure où le manque à gagner par rapport aux cultures à remplacer peut être compensé par des mesures d'indemnisation individuelles ou collectives.

- Poursuite du travail de concertation entre Collectivités, Chambre d'Agriculture, agriculteurs et associations.
- Poursuite de l'animation sur le terrain du Projet Agro-Environnemental (PAE) « hamster 2012 » pour favoriser l'implantation de cultures et de pratiques favorables à l'espèce par les agriculteurs à travers des Mesures Agro-Environnementales.
- Promotion des cultures et des pratiques favorables à la préservation du hamster dans les Zones d'Action Prioritaires (ZAP) à travers une incitation à la souscription de contrats de gestion collective.
- En collaboration avec l'ONCFS, culture expérimentale de variétés de blé tardif plus favorable à la reproduction du hamster.
- Information et sensibilisation des agriculteurs sur les enjeux de la préservation du hamster.
- Suivi des compensations par rapport aux cultures à remplacer.

3. AGRONOMIE ET BIODIVERSITE

Le programme expérimental global conduit par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin s'oriente vers une réflexion pluriannuelle en termes de systèmes d'exploitation. Cette stratégie prend en compte tous les aspects techniques, économiques et environnementaux, dans le cadre de l'exploitation, et en particulier la rotation des cultures.

Actions prévues en 2012 :

- Participation au dispositif national d'évaluation de la biodiversité en parcelles agricoles.
- Concertation en vue de la mise en place d'un programme de travail dans le cadre de la convention nationale agrifaune, rassemblant l'ONCFS, les fédérations de chasseurs, les chambres d'agriculture et le syndicalisme agricole afin de tester et d'évaluer des pratiques agricoles ayant un intérêt agronomique et en terme de préservation de la petite faune des champs.

- Accompagnement de la mise en place dans le département de la certification HVE (haute valeur environnementale) des entreprises agricoles.

4. VALORISATION DES HAIES ET INTERET POUR LA BIODIVERSITE.

Dans le contexte de mise en place à moyenne échéance de la trame verte et bleue, la réflexion pluridisciplinaire sur la valorisation technico-économique des haies : bois d'œuvre, énergie, autres utilisations (bois raméal fragmenté...) se poursuivra.

Actions prévues en 2012

- La Chambre d'Agriculture recherchera des références, notamment sous forme d'expériences menées dans d'autres régions et communiquera positivement sur l'intérêt des haies et des systèmes agroforestiers dans le paysage agricole.
- La Chambre d'agriculture poursuivra l'accompagnement individuel des projets d'agroforesterie (4 projets potentiels pour une surface de 5 ha)
- Organisation de réunions d'information et de visites de terrain.
- Organisation d'un voyage d'étude au domaine de l'INRA consacré à l'agroforesterie (Restinclière).
- Participation au groupe de travail animé par les missions eau sur le bois raméal fragmenté.

5. CONSEIL A LA MISE EN PLACE DE COUVERTS FLEURIS DANS LE CADRE DES SURFACES EN EQUIVALENT TOPOGRAPHIQUE (SET)

La Chambre d'agriculture conseille et accompagne les agriculteurs.

Actions prévues en 2012

- conseil technique aux agriculteurs souhaitant mettre en place des couverts fleuris, principalement à vocation mellifère
- Accompagnement de la fédération des apiculteurs pour la mise en place de couverts fleuris en partenariat avec des entreprises détenant des espaces ouverts

Indicateurs :	Prévisions 2012 :
- Surface en contrats Hamster	830 ha
- Surface en agroforesterie	5 à 10 ha

Financements de l'action (à titre indicatif)							
Action : Biodiversité							
Coût estimé : 177 760 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67					
	66 000 €	111.760 €					
Moyens Nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	5	2,2					

Fiche action n°15	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Lutte contre les phénomènes d'érosion des sols	
Public concerné : Agriculteurs et Collectivités	
Service à contacter pour cette action : Service environnement - innovation	

Programme prévisionnel 2012

Dans la recherche des solutions à la problématique des coulées d'eau boueuse, l'action de la Chambre d'Agriculture s'harmonisera dans une démarche qui concilie l'approche selon les trois domaines que sont l'hydraulique, l'urbanisme et l'activité agricole.

Le travail qui se poursuivra en 2012 est une consolidation et une extension des actions engagées les années précédentes avec un accent particulier apporté aux techniques culturales adaptées.

OBJECTIFS

- Accompagner collectivités et agriculteurs dans la recherche et la mise en œuvre de solutions
- Gérer les flux de ruissellement et prévenir l'érosion par les techniques culturales adaptées
- Communiquer - Sensibiliser - Animer - Accompagner

Consolider les systèmes de protection contre les coulées d'eau boueuse

- Poursuivre les assolements concertés. Accompagnement des groupes projets déjà en place :
 - Premier contact avec le maire (diagnostic, discussion problématique, visite terrain)
 - Réunions avec les exploitants agricoles et les élus + Conseil Général
 - Programmation d'une démarche : cartographie - mise en œuvre de solutions
- Actions à confirmer ou compléter :
 - Augmenter le nombre de communes suivies en assolement concerté
 - Suivi des actions menées (bandes enherbées, fascines...).
 - Accompagner les agriculteurs pour augmenter les cultures d'hiver dans les assolements.
 - Appui dans le cadre d'études hydrauliques : associer actions agricoles et actions urbaines.
 - Appui technique dans la conception du parcellaire et mise en place des mesures anti coulées d'eau boueuse lors des aménagements fonciers.
- En parallèle :
 - Veille technique et suivi des événements climatiques (orages)
 - Maintenir les relations avec tous les intervenants : urbanisme, hydraulique, agriculture (prescripteurs et acteurs).

LES MOYENS ET LES MESURES DEPLOYES

Gérer les flux de ruissellement

Les flux de ruissellement doivent être gérés à 3 niveaux : bassin versant, parcelles, communes (au sens habitations – urbanisme) pour freiner l'eau le plus en amont possible, ralentir la vitesse des flux et enfin stocker temporairement la boue et l'eau pour en permettre l'infiltration. Pour cela :

- Localiser et cartographier les chemins d'écoulements d'eau
- Proposer des solutions (Assolement concerté, augmentation des cultures d'hiver, mise en place des bandes enherbées pour filtrer et freiner l'eau en sortie de parcelle, poursuivre le déploiement des fascines mortes dans les thalwegs).
- Prospective sur de nouveaux systèmes de protection :
 - Fascines vivantes sur les fascines mortes
 - Développer des techniques de haies vivantes à base de saule
 - Mise en place de sites pilotes de bandes enherbées de miscanthus (en partenariat avec la filière biomasse).

Prévenir l'érosion des sols : action prioritaire en 2012

Objectif : éviter les départs de terre et favoriser l'infiltration de l'eau par une approche agronomique :

- Gestion des inter-cultures et des couverts végétaux
- Amélioration des techniques de travail du sol (techniques culturales sans labour...)

Actions à mener :

- Rencontrer des agriculteurs qui ont déjà mis en œuvre ces techniques
- Constituer un groupe d'actions et d'échanges (agriculteurs) et animer ce groupe à travers des visites d'exploitation pilotes en non-labour (dans le département et régions limitrophes)
- Réalisation de fiches descriptives de différents itinéraires appliqués par des exploitants en non-labour
- Création de références en termes de techniques culturales sans labour, suivi de parcelles de démonstration et organisation de journées terrain
- Mise en place d'un nouvel essai non-labour sur le secteur de Wissembourg.
- Faire le bilan des expériences acquises et des essais déjà réalisés (Techniques Culturales sans Labour, engrais verts, bandes vertes, ...)
- Constitution d'un groupe de réflexion associant agriculteurs, concepteurs de machines, enseignants et techniciens
- Poursuivre le travail en partenariat (CG, AERM, DDT) et en réseau (conseillers agro)
- Veille technique sur les différents sujets collaboration avec les structures de recherche et d'enseignement (ARAA, Universités, ITADA, ingénieurs agronomes allemands ...)

Communiquer - Sensibiliser

Objectif : Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux liés à l'érosion des sols

- Rédiger et concevoir différents supports de communication (plaquettes, fiches techniques, articles de presse, internet, panneaux, diaporamas...)
- Participer à différentes manifestations agricoles : journée agronomique avec le Comptoir agricole d'Hochfelden.
- Réaliser des actions de communication (site internet, plaquettes, documents techniques, bulletins d'informations, conférences, visites d'essais...)

OUTILS SUPPORT DE LA DEMARCHE

La démarche sera accompagnée par l'élaboration de documents qui synthétiseront le travail et permettront de suivre l'évolution au fil des années.

- Elaboration de diagnostic par « bassin versant » (lecture paysagère) avec visite sur terrain avec les élus et les agriculteurs.
- Systématiser la cartographie (Logiciel SIG, base de données, création d'une « sous-couche » sur les chemins d'eau et leur point d'entrée dans l'agglomération.
- Photos : systématisation de prises de vues aériennes après les orages et leur valorisation auprès des groupes pour le diagnostic et le positionnement des mesures.
- Utilisation des orthophotos PAC et géoportail pour un travail à la parcelle agricole.

Indicateurs :	Prévisions 2012
→ Nb de communes en suivi prioritaire	45
→ Nb plans d'assolement concerté	50

Financements de l'action :						
Action : Lutte contre les phénomènes d'érosion des sols						
Coût estimé : 242.400 €						
Financiers et montants demandés	Conseil Général 45 000 €	CA 67 116.400 €	AERM 81.000 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes 7	ETP 3				

Fiche action n°1 6	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques (convention cadre spécifique 2010-2012)	
Public concerné : Agriculteurs – collectivités et industriels producteurs de boues	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - innovation	

Programme prévisionnel 2012

Le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture se sont engagés dans le sens d'un développement durable de la valorisation biologique des résidus organiques en agriculture, basé sur une exigence forte de qualité globale des filières. Pour cela une troisième convention cadre a été signée en 2010 et fixe les thématiques de travail de la Mission Déchets et Matières Organiques à savoir :

- faire progresser la valorisation locale des boues,
- concilier la valorisation de la MO avec la protection des sols et les ressources en eaux,
- contribuer à la mise en place de filières pour les déchets produits par l'agriculture,
- développer une vision globale des matières organiques du département.

Expertise technique des dossiers au titre de l'Organisme Indépendant

Des avis techniques seront apportés aux études déposées au fur et à mesure (EP, PPE, Bilan, etc.).

Conseil et accompagnement des producteurs dans une démarche d'amélioration

Poursuite de la démarche : suivi des producteurs - Information des agriculteurs - Rédaction de fiches-guide pour le suivi des épandages

Echange d'expérience entre producteurs

Collaboration avec le Haut-Rhin : réunions d'échanges entre producteurs (séchage solaire, lits plantés, compostage,...). Plusieurs journées d'échanges prévus entre Organismes Indépendants du Bassin

Mise en œuvre schéma « boues »

Poursuite des réflexions sur la mutualisation – Mise à jour du document sur le traitement des boues - Programme opérationnel de mise à niveau des stations.

Gestion concertée de l'espace agricole

Poursuite de la démarche de concertation des acteurs locaux de la filière d'épandage

Traçabilité, centralisation et valorisation des informations

Développement d'une nouvelle version du logiciel T@boue; réalisation des bilans annuels des filières (boues urbaines et sous-produits industriels)

Recueil et diffusion d'information à caractère technique et réglementaire

Observatoire des coûts. Affinage expertise compostage, méthanisation. Suivi technique de l'élimination des boues en dehors filières non agricoles. Impact des évolutions réglementaires (directive nitrates) sur la filière d'épandage.

Suivi de la qualité des sols (points de suivi, MO, phosphore)

60 points de suivi qui bénéficient d'une analyse de sol tous les 5 ans. Réflexion sur la récupération des analyses de terres des producteurs de boues : impacts des épandages sur la qualité des sols. Poursuivre les diagnostics sur la structure des sols selon la méthode BRDA

Aptitude des sols à l'épandage

Développement d'un outil interne d'aide à l'évaluation de l'aptitude des sols à l'épandage ; valorisation des études pédologiques disponibles

Incitation des producteurs de boues pour la réalisation des bilans agronomiques. Prise en compte des pratiques des agriculteurs dans les bilans agronomiques

Sensibilisation des producteurs et des organismes/sociétés de gestion des épandages sur le bilan agronomique avec prise en compte des références locales. Intervention lors d'une formation pour les agriculteurs sur les amendements

Observatoire des sous-produits organiques

Gestion de la BDD effluents d'élevage, sensibilisation à l'analyse des effluents – Valorisation de l'annuaire des matières organiques (PPGDND, information des conseillers agricoles) – Mise à jour de l'étude offre/débouchés de la MO avec les données RGA 2010.

Réalisation d'un bilan énergétique des déchets d'assainissement valorisés en agriculture

Vérification de la pertinence énergétique d'une filière d'épandage locale (postes déshydratation, compostage, épandage)

Acquisition de références sur des installations particulières (compostage, méthanisation,...)

Suivi d'installations de compostage et méthanisation : provenance des matières premières, enregistrements d'analyses de composts.

Diagnostic et recensement des déchets de l'agriculture

Réalisation de fiches de synthèse par type de déchets avec propositions d'actions. Organisation des collectes de plastiques agricoles.

Indicateurs : → Nb d'avis concertés avec le CG 67 → Nb de contacts agriculteurs → Livrables	Prévisions 2012 75 50 Bilans annuels et fiches-guides
---	---

Financements de l'action :								
Action : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques								
Coût global : 165.640 €								
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67						
	131.000 €	34.640 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	3	2.05						

4.COMMUNICATION ET PROMOTION

Fiche action n°17	
Organisme : Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Exercice : 2012
Enjeu : Promotion de l'agriculture et des produits du terroir	
Public concerné : Grand public, décideurs et agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service communication	

Programme prévisionnel 2012

La Chambre d'agriculture dans le cadre de ses missions a pour rôle de représenter la profession agricole auprès du grand public, des collectivités locales, des organismes d'état et autres partenaires. Elle engage à ce titre un programme de communication visant à promouvoir les productions locales et les réalités agricoles bas-rhinoises. La mise en œuvre des actions de communication, tant envers le grand public et les institutionnels, qu'envers les agriculteurs, est assurée par la Chambre d'agriculture en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles et notamment les interprofessions.

➤ **Le Salon international de l'agriculture à Paris :**

Ce salon, véritable vitrine de l'agriculture française, est l'occasion de présenter la richesse et la diversité des productions agro-alimentaires, des savoir-faire alsaciens. L'espace coordonné par les Chambres départementale et régionale d'agriculture assure ainsi la promotion du terroir alsacien, mais également de ces attraits culturels. Cette manifestation est organisée en relation avec les acteurs régionaux des secteurs agricoles et agro-alimentaires, en partenariat avec les collectivités territoriales et les instances en charge du tourisme.

En 2012, la Chambre d'agriculture engagera également une réflexion sur la mise en œuvre d'un nouvel espace permettant à l'Alsace de gagner en lisibilité. En parallèle à cette modernisation, une politique de recrutement sera engagée pour développer le nombre d'exposants (notamment fermiers).

➤ **La Foire européenne de Strasbourg :**

Sur plus de 2 000 m², la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin met en avant les différentes filières du monde agricole ainsi que les produits qu'elles élaborent. Chaque année la présence agricole est saluée par le grand public. Plus d'une trentaine d'acteurs professionnels sont présents pour expliquer leur métier, présenter la diversité des productions, les spécificités et le savoir-faire d'une profession profondément ancrée au territoire.

2012 étant la dernière édition dans la configuration actuelle du parc des expositions posera les bases du prochain concept de l'espace agricole.

➤ **Participation à des manifestations :**

- Manifestations d'élevage (festival de l'élevage, fête du mouton, concours de Lorentzen...)
- Ferme en Ville à Strasbourg.
- Fermes ouvertes du réseau Interbovi Alsace
- BiObernai et journée professionnelle au Lycée agricole

➤ **Publications :**

- Rapport annuel d'activité de la Chambre d'Agriculture
- Rapport Contrat d'Objectif avec le Conseil général du Bas-Rhin
- Publications technico-économiques hebdomadaires dans l'Est agricole et viticole
- Publication de brochures technico-économiques (Progrès et réalités, Préconisations cultures...)

<u>Indicateurs :</u>	<u>Prévisions 20112</u>
→ Nb de manifestations organisées	8
→ Nb de filières agricoles partenaires	30

Financements de l'action :

Action : Promotion des produits du terroir

Coût estimé : 121 200 €

Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CA 67							
	23 600 €	97 600 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	2	1,5							

5.TABLEAU RECAPITULATIF

CONTRAT D'OBJECTIFS PREVISIONNEL 2012			
			Montant prévisionnel 2012 en K€
N°	A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
1	Installation des Jeunes Agriculteurs		93,9
	Compétitivité des exploitations		
2	* Conseil global d'entreprise		113,6
3	* Développement de l'agriculture de groupe - Cuma		15
4	Elaboration d'un observatoire économique		23,6
	Soutien à la diversification dans le cadre des filières		
5	* productions végétales		123
6	* productions animales		83
7	Développement de l'agriculture biologique		59,5
	TOTAL I		511,6
	B. ANIMATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL		
8	Préserver le foncier agricole		20
9	Développement des territoires		85
10	Agriculture périurbaine		15
11	Agriculture de service et circuits courts		20
	TOTAL II		140
	C. ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE, PROTECTION DE L'EAU		
12	Gestion et protection de la ressource en eau		194
13	Lutte contre l'effet de serre et maîtrise énergétique		48
14	Biodiversité		66
15	Lutte contre les phénomènes d'érosion		45
16	Mission Déchets et Matières Organiques		131
	TOTAL III		484
	D. COMMUNICATION ET PROMOTION		
17	Promotion des produits, des hommes et des territoires		23,6
	TOTAL IV		23,6
	TOTAL CONTRAT D'OBJECTIFS		1159,2